

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le six avril à 8 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOUAFQUES.

Convocation faite en date du 28 mars 2024.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	BARA Jean-Louis	SAISON Céline
LOGEZ Philippe	LACROIX Sébastien	
PARIS Anita	LEMAIRE Gérald	
LECRAS Hélène	FOUBLE Sylvain	
METEYER Isabelle	QUELO Guillaume	

Étaient absents ayant donné procuration :

Mandant BOUCLET Vincent, mandataire BARA Jean-Louis

Mandant COENS Robin, mandataire DUPONT Franck

Mandant HAMY Vicky, mandataire PARIS Anita

Était absent excusé :

Mr GILLIOT Bertrand

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 8h15
- Désignation du secrétaire de séance : Mr LOGEZ Philippe

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion de conseil du 9 décembre 2023.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

11/04/2024

2/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SANTÉ AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION 62 (DE 2024-04/06/1)

Conformément à l'article 108-2 de la loi du n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention, sujet de cet ordre du jour.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de procéder au renouvellement pour une durée de 3 ans de ladite convention dont la date d'expiration est au 30 juin 2024. L'assemblée accepte la reconduction et autorise Mr le Maire à signer la convention et ses annexes.

3/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COALLIA EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MOBILE SUR LA COMMUNE DE ZOUAFQUES (DE 2024-04/06/2)

Mr le Maire donne lecture de la convention de partenariat ayant pour objet le projet d'une épicerie sociale et solidaire mobile sur la commune. Celle-ci précise les modalités d'application et de fonctionnement de cette prestation. Mr le Maire précise qu'il n'y a pas de coût pour la commune mais qu'une subvention pourrait être envisagée secondairement.

Le conseil municipal accepte la mise en place de l'épicerie solidaire et autorise Mr le Maire à signer la convention.

4/ RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 DÉCEMBRE 2023 RELATIVE AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DE LA PUBLICITÉ AU PRÉSIDENT DE LA CAPSO (DE 2024-04/06/3)

Monsieur le Maire rappelle les multiples sollicitations de la CAPSO pour obtenir une délibération d'une part et pour qu'elle s'inscrive dans un calendrier d'autre part. Il a donc sollicité les services préfectoraux qui l'ont invité à retirer cette délibération sans fondement.

Les pouvoirs de police de publicité étant du ressort de l'autorité territoriale, Mr le Maire procède donc au retrait de la délibération prise le 9 décembre 2023 (DE2023-12/09/2)

5/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, AFFECTATION DES RÉSULTATS (DE 2024-04/06/4 ET DE 2024-04/06/5)

- Le conseil municipal, considérant que tout est régulier, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PARIS Anita, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dupont Franck, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 178 265,91 €
Recettes de fonctionnement : 234 778,74 €
Excédent de fonctionnement : 56 512,83 €

Dépenses d'investissement : 176 413,43 €

Recettes d'investissement : 83 726,09 €

Déficit d'investissement : - 92 687,34 €

Déficit total au 31/12/2023 : - 36 174,51 €

Résultat de clôture au 31/12/2023 : 252 662,95 €

Après le retrait de Monsieur le Maire pour le vote, le Conseil Municipal a accepté le compte administratif, à l'unanimité.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

11/04/2024

6/ VOTE DE LA FISCALITÉ DIRECTE (DE 2024-04/06/6)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 :

THS : 8.87%

TFB : 28.63%

TFPNB : 25.59%

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

11/04/2024

7/ VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE ET À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « LES CHAPITEAUX DE LA HEM » (DE 2024-04/06/7)

Le conseil municipal valide les deux subventions suivantes :

Coopérative scolaire de Zouafques : 100 €

Association Les chapiteaux de la Hem : 150€

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

11/04/2024

8 / ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE- PCS (DE 2024-04/06/8)

Monsieur le Maire rappelle l'existence du plan communal de sauvegarde et ses différentes composantes. Il précise la nécessité de le mettre à jour afin que chacun en ait connaissance.

Les membres du conseil municipal valident le PCS actualisé.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

11/04/2024

9/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (DE 2024-04/06/9)

Les projets se présentent comme suit :

Articles	Désignation	BP 2024	Intitulés
2116	Cimetière	4 000€	Caveaux
2131	Bâtiment publics	15 000€	Logement communal
2151	Réseaux de voirie	67 000€	Chemin de Recques
2156	Matériel, outillage d'incendie	3 500€	Poteau incendie
2158	Autres installations	25 000€	Vidéoprotection
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 000€	Armoire et informatique
2188	Autres immobilisations corporelles	5 800€	Ecole stores et électroménager salle
615231	Entretien et réparation sur voiries	5 000€	Sécurisation du pont Impasse du Moulin
Total des dépenses		126 300 €	

Monsieur le Maire précise aux élus que le budget présenté intègre :

- tous les projets d'investissement arrêtés par le conseil municipal
- une inflation qui perdure mais moindre
- le nouveau statut des secrétaires de mairie
- les frais du logement communal pour la location future du fait de la non-conformité de l'électricité (diagnostic électrique réalisé), la révision de la chaudière et le changement du ballon d'eau chaude et la réalisation de travaux dits de confort avec l'aménagement de la cuisine, de la salle de bain et l'amélioration de la VMC.

Un travail en amont de demande de subvention est à prévoir pour le mode de chauffage et le changement des menuiseries, par le biais de la FDE et du fonds vert. Pour cela, une étude thermique sera à envisager pour ces 2 demandes, travaux qui seraient prévus en 2025 tout comme l'aménagement d'un square pour les enfants près de l'école.

Section de fonctionnement, dépenses et recettes : 413 390,95 €

Section d'investissement, dépenses et recettes : 268 828,61 €

Le conseil municipal adopte le budget à l'unanimité.

Départ de Mme METEYER Isabelle à 8h55 à l'issue du vote du budget.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

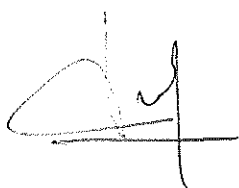
11/04/2024

10/ VOTE DE LA FONGIBILITE DES CRÉDITS (DE 2024-04/06/10)

Le conseil municipal, pour l'exercice 2024, par 13 voix pour, autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. (fonctionnement et investissement)

La séance est levée à 9h00.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

